

Lancement du portail dédié aux compétences algériennes établies à l'étranger

L'Ambassade a le plaisir d'informer les membres de la communauté algérienne établie au Japon que le **Secrétariat d'Etat Chargé de la Communauté Nationale à l'Étranger**, a lancé un Portail dédié aux compétences nationales établies à l'Étranger.

Ce Portail constitue une plateforme d'échange interactif, où les institutions et les organismes nationaux peuvent, à travers les projets qu'ils auront insérés dans le portail, faire appel aux compétences algériennes établies à l'étranger, pour contribuer à la conception ou à la réalisation des projets de recherche ou de développement.

Il s'appuiera sur trois bases de données :

1. Les compétences nationales établies à l'étranger,
2. L'annuaire des institutions et organismes,
3. Les projets.

Par ailleurs, les compétences nationales pourront soumettre leurs projets personnels susceptibles d'intéresser les institutions et organismes nationaux pour l'établissement de partenariats.

À ce titre les chercheurs, les universitaires, les dirigeants et les professionnels immatriculés au niveau de notre poste, souhaitant être inclus dans le registre en ligne des compétences nationales résidant à l'Étranger, sont invités à s'inscrire selon la procédure suivante:

1. Aller au site web : www.algeriecompetences.gov.dz/fr/
2. Cliquez sur "Compétences / Inscription";
3. Remplissez tous les champs requis, suivant les étapes nécessaires pour créer un compte personnel du demandeur;
4. Une fois le compte créé, le demandeur recevra un e-mail avec un lien lui donnant accès à son propre compte pour saisir les informations nécessaires.